



**ASSEMBLEE GENERALE 2017
du 21 janvier 2018**

COMPTE RENDU N° 010

En présence de :

Cécile GRENIER (présidente)
Aymeric GIVORD (trésorier)
François RAGOT (vice-président)
Danièle GRENIER (trésorière adjointe)
Christine PENET (membre)
Patrick PENET (membre)

Etait excusée : Martine VENUAT qui a donné pouvoir à Danièle GRENIER

Ont donné pouvoir :

Régine ANDRIEU	à Cécile GRENIER
Guy CHARBONNIER	à Cécile GRENIER
Marie-Chantal CROS	à Danièle GRENIER
Claude DEMURGET	à Danièle GRENIER
Jean-Louis DEMURGET	à Danièle GRENIER
Christine & Stéphane DIES	à Cécile GRENIER
Marie-Elisabeth & Pierre GIVORD	à Aymeric GIVORD
Shakira GIVORD	à Aymeric GIVORD
Dominique LAFARGE	à Danièle GRENIER
Françoise GRAMMONT	à Danièle GRENIER
Marie-Paule PEQUERIAU	à Cécile GRENIER
Christiane SAVEY	à Danièle GRENIER
Barbara SERRE	à Cécile GRENIER
Fabrice WOLFF	à Cécile GRENIER

* * *

La séance ouvre à 11 heures 30

La présidente souhaite la bienvenue aux participants.

La feuille de présence circule pour signature.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU 2016

Aucun commentaire n'a été reçu ni formulé sur ce document.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. RAPPORT MORAL 2017 PAR LA PRÉSIDENTE

Les participants reçoivent une copie du rapport que la présidente lit. Elle ajoute que certains points évoqués seront développés et discutés au cours de la réunion.

Le rapport moral (joint au présent document, Annexe A) est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT FINANCIER 2017 PAR LE TRÉSORIER

Les participants reçoivent une copie du rapport financier établi par le trésorier qui précise que seul le compte de résultats est joint au rapport pour un solde de 7 704 € à reporter au bilan. Concernant le bilan, ce dernier est en cours de validation à titre gracieux par un expert-comptable à la retraite. Dès le retour du document, il sera transmis par voie électronique aux membres présents à l'AG pour adoption avant d'être joint au présent rapport.

Le trésorier détaille les principaux postes et fait remarquer les points particuliers suivants :

Ressources

* la valeur des 100 citernes (propriété de RMM) posées en 2016 était de 28 500 €. Suite à un amortissement sur 10 ans, la valeur nette comptable passe en 2017 à 25 650 € (28 500 – 2 850 = 25 650 €).

Charges

* on retrouve 2 850 € d'amortissement des citernes,

* l'avance globale de 16 000 € consentie en 2016 par trois membres a été intégralement remboursée mais n'apparaît pas en tant que tel au bilan. Elle se retrouve au bilan dans la différence « autres dettes » de 2016 (16 900€) et 2017 (900€).

Il s'ensuit une discussion (qui avait déjà été initiée l'an passé) sur la nécessité de trouver un comptable et/ou de s'équiper d'un logiciel propre à notre association afin que la présentation des comptes soit pérenne (les trésoriers passent, les comptes restent sous une même forme) et corresponde mieux à notre profil associatif. Un « plus » de lisibilité et de constance pour chaque membre (et aussi bien sûr pour les bailleurs.)

Une autre discussion s'ouvre sur l'éclatement des dons et sur le poste « dons non affectés ». Il est rappelé que l'année passée, il avait été décidé de voter « une réserve d'urgence » suite à la rencontre de Bazzizane (fillette qui avait dû être amputée d'un doigt pendant le repérage de l'affectation des citernes sur les sites au Rwanda). De plus, la présidente rappelle qu'avant d'entamer de prochaines campagnes d'installation de citernes (voir les points 5 & 7), il est impératif que RMM se constitue une réserve pour assurer le démarrage des opérations dans l'attente des versements fragmentés et décalés des différents bailleurs par rapport aux projets.

Le rapport financier et le compte de résultats sont adoptés en l'état à l'unanimité sous réserve de l'adoption du bilan avant la diffusion de ce compte rendu. L'acquisition d'un logiciel est également adoptée à l'unanimité ainsi que la participation d'un expert-comptable pour la validation finale des comptes

4. RESOLUTIONS ADOPTÉES EN CA du 26 novembre 2017

1. Les statuts tels que présentés en annexe sont validés à l'unanimité afin d'être présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui suivra la présente Assemblée Générale.
2. Le changement d'adresse du siège de RMM est ratifié à l'unanimité.
3. La création de 2 nouveaux postes au CA est ratifiée à l'unanimité.

5. Retour des bailleurs sur la pose des 100 citernes en 2016

Ce point sera traité en même temps que le point 7.

6. ELECTION DES MEMBRES DU Conseil d'Administration

L'élection des membres du CA, tels que présentés en annexe D, est adoptée à l'unanimité. La composition est donc la suivante :

Cécile GRENIER	présidente 2018/2019
Aymeric GIVORD	vice-président 2018/2019
Martine VENUAT	secrétaire 2018
François RAGOT	trésorier 2018/2019
Christine PENET	coordinatrice de projets 2018/2019
Danièle GRENIER	trésorière adjointe 2018
non affecté	secrétaire adjointe*

*RMM recherche un (e) **secrétaire adjoint (e)**, si possible dans la région parisienne.

7. PROJETS 2018 et plus

La présidente explique que, contrairement à ce qui avait été prévu, elle n'a pu se rendre au Rwanda à l'automne pour faire le point sur les citernes posées en 2016 (efficacité, impacts sur la population, retombées communautaires, etc.). Mais grâce à Vénuste Kayimahe, notre représentant local, des retours réguliers et très satisfaisants nous sont parvenus tout au long de l'année.

Un représentant de l'Agence Micro-projets / La Guilde (bailleur du projet « citernes 2-0 ») s'est rendu au Rwanda et, guidé par Vénuste, a pu visiter le village de Bwera et ses citernes et constater le bon état du matériel, une partie des effets produits par leur présence, la reconnaissance des bénéficiaires mais aussi les attentes et espoirs de ceux qui n'ont pas encore été pourvus d'une citerne.

Suite à cette évaluation, la présidente a été invitée à témoigner lors d'un colloque de l'AMP à l'Agence Française du Développement. Il ressort de cette expérience que les dotations de cet organisme sont attribuées selon une procédure de plus en plus transparente afin de donner une chance à chaque projet et à chaque association. Le nombre de projets présentés chaque année à l'AMP est en augmentation très forte. Ainsi, malgré un retour particulièrement positif de ce bailleur, et bien qu'il soit prêt à nous suivre pour la suite du projet, le fonctionnement d'attribution des bourses ne nous permet pas de garantir avec certitude la présence de l'AMP à nos côtés pour nos prochains projets.

La présidente a également été invitée à venir parler du projet « citernes 2-0 » lors de l'Assemblée Générale de la CDC-Développement solidaire (un autre bailleur qui soutient RMM). La présentation qui devait durer une dizaine de minutes a été écourtée (les AG sont toujours en retard sur leur minutage !) et s'est bornée à quelques minutes. Le plus a été les rencontres, hors AG, avec des membres du CA qui ont manifesté leur SUPER enthousiasme pour ce projet et qui attendent avec impatience la suite pour nous suivre.

La Fondation Abbé Pierre (FAP) pourrait renouveler son engagement sur environ trois années mais cette fondation est en plein remaniement structurel et il faudra suivre son évolution. Nos derniers contacts qui datent de l'année 2016 ne nous permettent pas d'anticiper une éventuelle participation.

Compte tenu de ces informations, la présidente n'envisage pas une intervention sur le terrain avant 2019 car, dit-elle, il faut retourner là-bas avec l'assurance de fournir sur trois années consécutives cent citernes (cent citernes par an pendant trois ans) et cela demande une très grande préparation (trouver de nouveaux bailleurs, constituer une réserve qui couvrira le début des travaux en attendant les premiers versements d'une partie des subventions, avoir un fonds de roulement, mettre en place la logistique, etc.).

Les fondations d'entreprises dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'environnement sont des bailleurs potentiels en fonction de leurs objectifs.

Le poste de « coordinateur de projets » a été créé en vue de ce grand défi contre la misère. Christine qui sera en charge de ce poste s'informe de « qui, quoi, comment » et en quelques minutes a déjà démarré sa mission. Elle propose pour augmenter notre réserve d'améliorer la vente de l'artisanat, du café, etc., et de faire des ventes thématiques.

La recherche de partenaires est aussi évoquée ainsi qu'un financement participatif mais plus axé sur l'eau, le changement climatique, l'écologie, que sur le Rwanda.

Il faudra s'adapter aux exigences des bailleurs aussi bien dans la recherche de fonds que dans leur mode de rétributions et de restitution des projets.

Le trésorier s'inquiète de la lourde charge que Vénuste devra assumer sur le terrain compte tenu de son âge et de sa santé. Il suggère qu'on lui propose de trouver un aide qu'il pourra former.

La présidente dit que c'est un sujet à aborder tranquillement avec lui et qu'elle verrait bien un de ses fils prendre la relève l'heure venue, car il serait formé à bonne école et elle peut garantir qu'il a la même intégrité que son père. Mais encore une fois, c'est un point à discuter en tête à tête avec Vénuste.

Sur place, l'équipe technique qui fournit et installe les citernes est fiable, et a fait ses preuves. Quant à Vénuste, il faudrait lui assurer une rétribution pour la phase de préparation des travaux qui risque d'être délicate et longue car sur différents lieux.

A la question de savoir si une participation financière rwandaise aux projets n'est pas envisageable, la présidente explique comment fonctionnent les autorités locales au Rwanda, la grande autonomie qui est laissée à chaque « maire », les comptes qu'il doit rendre à ses supérieurs sur la réalisation des objectifs qu'il avait fixés pour son « village ». Lors de la pose des citernes en 2016, le financement ou l'apport rwandais (très apprécié par les bailleurs) s'est caractérisé par la participation directe des bénéficiaires à la récupération de matériaux disponibles dans la nature. Le compte rendu de fin de réalisation du projet soulignait leur grand investissement et l'économie notable faite sur l'achat des matériaux.

La présidente lit un message reçu récemment de Vénuste qui donne des nouvelles de « nos Mamies ». Le texte est reproduit ci-après :

« Les nouvelles des mamies ne sont pas trop mauvaises par rapport à il y a quelques mois. Leur santé ne semble pas s'être plus dégradée.

***Bellancille** poursuit son traitement contre l'hépatite*

***Domitille** a eu une crise de son diabète mais ça s'est stabilisé après soins*

***Léocadie** a eu le paludisme qui l'a beaucoup fait souffrir mais qui est passé après prise de médicaments*

***Thérèse** s'adapte à son état d'handicapée et,*

***Astérie** reste toujours la moins atteinte physiquement et psychologiquement, elle peut toujours faire d'assez longs déplacements, travailler aux champs et faire ses travaux ménagers. A rythme réduit bien sûr.*

Toutes ont reçu leurs parrainages du 4ème trimestre trois jours avant Noël, à l'exception de Thérèse à qui je n'ai pu l'apporter que le 31 décembre et que j'ai eu le soulagement de trouver au soleil, dans son fauteuil roulant plutôt qu'allongée dans son lit comme les fois précédentes. »

8. PROJET DE BUDGET & VOTE DE LA COTISATION 2018

Le projet de budget 2018 ci-joint prend en compte :

- * le changement d'adresse du siège de RMM qui nécessite de refaire la documentation
- * la modification des statuts qui nécessite des démarches auprès de la Préfecture et l'envoi du nouveau documents aux instances concernées ainsi qu'aux membres
- * la préparation des demandes de subventions qui impliquent de nombreux courriers et heures de travail
- * l'acquisition d'un logiciel de comptabilité
- * la supervision du bilan par un expert-comptable

[Le projet de budget 2018 tel que présenté en annexe E est adopté à l'unanimité ainsi que le montant de la cotisation 2018 qui est maintenue à 20 €](#)

9. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La Présidente remercie chaleureusement les présents, et tous ceux, en France et au Rwanda, qui ont participé à la vie de l'association RMM tout au long de cette année 2017.

La séance est levée à 13 h 15.

* * *